



## **TRESORS DU SUD 2021 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **Clause n° 1 : Objet**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du GIE Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (ci-après dénommé NCTPS), dont les bureaux sont situés au 20, rue Anatole France, 98800 Nouméa - BP 688 - 98845 Nouméa Cedex, et de ses clients dans le cadre de la vente de son événement touristique grand public sous sa marque locale Destination Province Sud : Les Trésors du Sud. Toute prestation accomplie par NCTPS dans le cadre des Trésors du Sud implique donc l'adhésion sans réserve des acheteurs aux présentes conditions générales de vente.

### **Clause n° 2 : Organismes**

NCTPS organise une opération de promotion touristique grand public « **Les Trésors du Sud** », au sein de laquelle est proposé un jeu sous forme de week-end découverte en province Sud, inspiré des chasses aux trésors et de l'univers des escape games.

Pour l'ensemble de l'organisation des Trésors du Sud, NCTPS mandate la société SARL Challenge Organisation (dénommée Challenge Organisation), dont les bureaux sont situés : SARL BP 9131 - 98807 Nouméa. NCTPS et Challenge Organisation sont donc dénommés ci-après les organisateurs.

### **Clause n° 3 : Jeu Trésors du Sud**

Les Trésors du Sud existent depuis 2013. Sa formule a évolué au fil des ans pour intégrer des épreuves d'escape games et des défis physiques recommandés pour un public de plus de 12 ans.

Ainsi, pendant 5 week-ends, de juin à octobre, le grand public (re)découvrira en équipe les régions de la province Sud : Nouméa... (26 et 27 juin), Boulouparis (24 et 25 juillet), La Foa... (28 et 29 août), le Grand Sud (18 et 19 septembre) et Thio (9 et 10 octobre). Chaque week-end sera l'occasion pour les équipes de gagner des points en relevant divers défis (physiques, casse-têtes, questions d'observation...).

Les équipes gagnantes, ayant cumulé le plus de points lors des 5 week-ends, se verront offrir leurs places pour participer à la Finale à Bourail (6 et 7 novembre), avec à la clé le grand trésor du jeu (voir clause n° 6 : Lot).

Ces chasses aux trésors sont ouvertes à toute personne majeure ou mineure sous la responsabilité d'un majeur. NCTPS se réserve le droit de procéder à la vérification de ces éléments, dans le strict respect des dispositions de l'article 9 du Code civil. La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales de vente, ainsi que des lois et règlements en vigueur en Nouvelle-Calédonie. Toute violation des présentes conditions générales de vente ou de toutes autres dispositions légales ou réglementaires applicables entraînera l'invalidation de la participation.

Une page informative dédiée aux Trésors du Sud est disponible ici : [www.destinationprovincesud.nc/tresors](http://www.destinationprovincesud.nc/tresors).

## **Clause n° 4 : Réserveation d'un package Trésors du Sud**

### 1. Packages

Il y a cinq packages Trésors du Sud correspondant aux cinq étapes de jeu en province Sud (une par mois de juin à octobre) : Nouméa..., Boulouparis, La Foa..., le Grand Sud et Thio.

Les packages sont vendus en ligne uniquement sur le site : [www.destinationprovincesud.nc/tresors](http://www.destinationprovincesud.nc/tresors).

Chaque package comprend :

- Plus de sept heures d'échape game, réparties sur plusieurs zones de jeu à découvrir chaque week-end.
- Le matériel de jeu : remise d'un « roadbook » par équipe pour le weekend.
- Les activités, défis et énigmes du week-end.
- Un grand repas en commun le dimanche midi.
- Parfois, un espace de camping en option gratuite est mis à disposition avec d'éventuels repas en option payante (voir détail sur la billetterie en ligne).

Toutefois, les participants sont invités à profiter des hébergements et points de restauration de chaque région en demandant conseil auprès des offices de tourisme de la province Sud.

### 2. Tarif des packages de base (hors options payantes)

- **7 000 F / personne**
- + 320 F / personne de frais de gestion de la plateforme de vente

### 3. Inscription et déroulement

1. Constituer son équipe de minimum 4 personnes à maximum 6 personnes. Les personnes en nombres inférieurs ou en trop seront associées avec d'autres, par Challenge Organisation, pour constituer de nouvelles équipes.
2. Réserver son ou ses étapes Trésors du Sud en s'inscrivant sur [www.destinationprovincesud.nc/tresors](http://www.destinationprovincesud.nc/tresors). Le formulaire d'inscription en ligne fait foi pour chaque participant. **Les inscriptions aux week-ends Trésors du Sud se clôturent chaque mercredi précédant l'étape du week-end.**
3. Découvrir par mail le lieu de rendez-vous le jeudi juste avant l'événement.
4. Se rendre sur place le samedi en voiture, avec 2 véhicules max. par équipe, pour récupérer son roadbook et commencer l'aventure.

## **Clause n° 5 : Modification, annulation ou report**

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu sans qu'il ne leur en soit tenu rigueur. Dans ce cas, l'information en sera faite par simple email si l'étape du week-end n'a pas encore commencé ou à l'oral si l'étape est déjà en cours.

Dans le cas de l'annulation d'une étape par les organisateurs uniquement, les participants seront remboursés intégralement.

Dans le cas d'un report d'une étape par les organisateurs uniquement, les participants auront le choix d'être remboursés intégralement ou d'accepter le report de l'étape sans quelconque dédommagement.

**ATTENTION : aucune demande de modification, annulation ou report du client ne pourra être prise en compte. L'achat d'un ou plusieurs packages Trésors du Sud est ferme et définitif, non reportable et non remboursable.**

#### **Clause n° 6 : Lot « le Grand Trésor »**

Cette année, les équipes s'affrontent pour remporter l'un des 5 week-ends et leur permettre de se qualifier pour être l'une des équipes de la grande finale à Bourail les 6 et 7 novembre. L'équipe gagnante de cette finale inédite se verra alors remettre un lot sous forme de prestation touristique d'une valeur minimale de 50 000 F TTC.

Les conditions d'utilisation du lot figureront dessus ou seront communiquées par email à l'équipe gagnante. Le lot Trésors du Sud n'est ni échangeable, ni remboursable et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière. L'équipe gagnante de la finale, si elle refuse sur place, pour quelque raison que ce soit le lot gagné, ne pourra prétendre à la moindre compensation. Son lot sera alors remis à la deuxième équipe suivant les scores. Tout lot non consommé pendant son délai de validité sera immédiatement perdu. Aucun report, échange ou remboursement partiel ou total ne sera autorisé.

Si pour un cas de force majeure, le cas fortuit ou le fait d'un tiers, la nature du lot venait à être modifiée pour un lot d'une valeur équivalente ou un lot de caractéristiques proches, NCTPS se réserve le droit d'effectuer un tel changement sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. NCTPS ne pourra être tenu pour vices, défauts de conformité ou tout manquement quelconque, concernant le lot qui sera remis au capitaine de l'équipe gagnante.

#### **Clause n° 7 : Droit à l'image**

Tous les participants, majeurs comme mineurs, en s'inscrivant aux Trésors du Sud, acceptent d'être photographiés, filmés et enregistrés sur place, et que leurs images soient utilisées par le GIE NCTPS dans le cadre de toutes ses opérations promotionnelles touristiques pour une durée de 10 ans, sur tout support et en tout lieu, sans qu'il ne puisse être réclamé à NCTPS un quelconque droit, rémunération ou avantage de toute nature. NCTPS s'engage à ne diffuser aucune image pouvant être jugée dégradante.

#### **Clause n° 8 : Fraude**

Seules les participations conformes aux dispositions des présentes conditions générales de vente seront prises en compte dans le cadre du jeu. Sera annulée toute participation incomplète, contrefaite ou illisible. Toute fraude ou tentative de fraude d'un participant et de manière générale toute violation d'une ou plusieurs dispositions de ces conditions générales de vente ou des instructions délivrées par les organisateurs sur place entraînera automatiquement le renvoi du jeu du participant. En tout état de cause, NCTPS se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, tout participant contrevenant aux dispositions des présentes conditions générales de vente.

**Clause n° 9 : Responsabilité**

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des dommages survenus aux matériels remis durant les week-ends. Tout litige sera tranché par arbitrage des organisateurs. Les participants reconnaissent et acceptent que la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé aux participants, au gagnant ou à des tiers à l'occasion de la participation au jeu, des déplacements ou à l'occasion du lot. Les participants prennent leurs responsabilités s'agissant de leurs capacités physiques à participer au jeu : activités sportives, touristiques et culturelles. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités s'agissant de l'état du véhicule utilisé ou tout autre moyen de locomotion par les participants ainsi que de la validité du permis de conduire et autres documents administratifs nécessaires à la conduite du véhicule. Les participants reconnaissent que le moyen de locomotion utilisé pour participer au jeu est en bon état de fonctionnement et compatible aux trajets empruntés dans le cadre du jeu.

**Clause n° 10 : Réclamation**

L'inscription à un ou plusieurs week-ends entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Ces conditions générales de vente sont disponibles sous format électronique sur : [www.destinationprovincesud.nc/tresors](http://www.destinationprovincesud.nc/tresors) et la billetterie en ligne. NCTPS se réserve le droit d'exercer des poursuites à l'encontre des personnes n'ayant pas respecté ces présentes conditions. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de ces conditions générales de vente seront tranchées par NCTPS. Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement adressée à NCTPS à l'adresse suivante : 20, rue Anatole France, 98800 Nouméa - BP 688 - 98845 Nouméa Cedex, et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur. Les contestations et réclamations écrites, relatives aux Trésors du Sud ne seront plus prises en compte un mois après la dernière étape de l'événement.

**Clause n° 11 : Loi applicable**

Les présentes conditions générales de vente sont exclusivement soumises aux dispositions légales et réglementaires applicables en Nouvelle-Calédonie. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les juridictions calédoniennes seront seules compétentes.